



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 192-52-2026

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 192 AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS TRIFAMILIALES ISOLÉES ET LES QUADRUPLEX DANS LA ZONE RB-146 (P)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 20^e jour d'avril 2026, a adopté le règlement numéro 192-52-2026 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 192 afin d'autoriser les habitations trifamiliales isolées et les quadruplex dans la zone RB-146 (P)* »;

QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2026, le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel a approuvé, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le règlement numéro 192-52-2026 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, et que la MRC a délivré un certificat de conformité à l'égard dudit règlement le 8 mai 2026, sous le numéro 2026-1298-STJ-68-RZM;

QUE ce règlement soit déposé sur le site Internet de la Ville au www.vsjs.ca. Une copie est également disponible au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement est entré en vigueur le 8 mai 2026.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 19 mai 2026.

Le directeur général et greffier,

Patrick Delisle, gma